

folklore

REVUE TRIMESTRIELLE
PRINTEMPS 1952

66

REVUE FOLKLORE

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Directeur du Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Domaine de Mayrevieille
par Carcassonne

Secrétaire :

René NELLI

Conservateur du Musée des Beaux-Arts
de Carcassonne.

Directeur du Laboratoire d'Ethnographie régionale
de Toulouse.

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne

Abonnement: 100 fr. par an - Prix du numéro : 30 fr.

Adresser le montant au

Groupe Audois d'Études Folkloriques", Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

“Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Fondateur : le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE

Tome X

15^{me} Année — N° 1

PRINTEMPS 1952

Folklore (15^{me} année - n° 1)

Printemps 1952

SOMMAIRE

René NELLI

Le berger dans les pays d'Aude

Adelin MOULIS

*Anciennes sanctions contre l'infidélité conjugale
en Pays d'Ariège*

Gustave THÉROND

Parémiologie des Saints

LA REVUE

Livres et revues

LE BERGER DANS LES PAYS D'AUDE

(Réponse à une enquête de la *Notgemeinschaft der Deutschen Wissenschaft*).

- 1) *Quel est, de nos jours, la proportion des ovidés dans le cheptel de votre région ?*

On évaluait en 1937 le nombre total des ovidés du département de l'Aude à 86.915 têtes, contre 28.000 bovins; 23.000 chevaux, mulets, ânes; 22.000 pores, et 7.450 chèvres. Les races sont très croisées, mais dans quelques troupeaux on trouve à l'état pur la race de Lacaune et la race Lauragaise. (En 1812, le Baron Trouvé distinguait deux variétés dans la race « indigène » : la brebis des Corbières et la brebis de la Montagne-Noire).

Cantons où les ovins sont le plus nombreux :

Saissac : 7.414;
Couiza : 6.703;
Sigean : 5.137;
Mouthoumet : 4.988;
Belcaire : 4.706;
Axat : 4.357;
Mas-Cabardès : 4.300;
Belpech : 4.300... en 1937.

- 2) *Avez-vous des renseignements sur cette proportion au Moyen-Age, jusqu'au moment de l'abandon de la culture triennale (dans la mesure du possible avec indication exacte de la date)?*

Il est difficile de connaître, même approximativement, l'importance du cheptel ovin, dans les pays d'Aude, aux différentes époques du Moyen-Age, on sait seulement que dans beaucoup de régions (Montagne-Noire, Clape, Corbières, pays de Couiza, Belcaire, Quillan) les moutons constituaient une part importante du revenu des abbayes, des seigneuries, des communautés. La puissante abbaye de Lagrasse possédait de nombreux troupeaux. Le nombre total des moutons audois n'a pas dû être inférieur, en moyenne, à 1.000.000 de têtes, dans les siècles qui ont précédé la Révolution. En 1789, il était encore de 878.000. En 1800, de 600.000. Ce dernier fléchissement aurait coïncidé, d'après le Baron Trouvé, avec la reconstitution des olivètes que les deux hivers de 1789 et de 1794 avaient en partie détruites. On craignait que les moutons ne fissent périr les jeunes pousses. Cependant, après 1811, bien que les propriétaires — les oliviers ayant grandi — eussent recommencé à mettre leurs troupeaux dans les plaines, on ne vit point renaître l'élevage ovin; bien au contraire : il n'y avait plus que 200.000 têtes en 1810.

Vers 1818 les moutons formaient les 3/5 du nombre total des bêtes à laine. « On les préfère parce qu'ils sont plus robustes

que les brebis auxquelles il faut, pendant l'allaitement, de bons fourrages dans la bergerie et des pâturages doux et tendres au dehors » (Baron Trouvé).

- 3) *Y avait-il dans votre pays natal des territoires, qui, avant l'application des engrais artificiels n'étaient pas propres à la culture, et ne pouvaient être utilisés que comme pâturages pour les moutons ?*

Presque partout, dans les pays d'Aude, l'assolement biennal (1) avait exigé que l'on compensât par d'autres ressources la mise en sommeil des terres un an sur deux. On cultivait les arbres fruitiers, on pratiquait l'élevage. Les bêtes amendaient directement les jachères. Et, surtout, on utilisait le fumier des bergeries.

En outre, d'immenses territoires — presque la moitié de l'actuel département de l'Aude — n'étaient guère propres, avant l'introduction de la culture intensive et des engrais artificiels, qu'à l'élevage du mouton.

- 4) *Quelles sont les circonstances qui favorisèrent ou entravèrent le progrès de l'élevage des moutons (par exemple : le voisinage d'industries drapières ou lainières, des conditions d'économie alimentaire, la culture intensive, des pâturages acides ou humides ?*

L'assolement biennal favorisait l'élevage du mouton : les terres laissées en jachère, par suite de la pénurie de fumier, ne pouvaient être utilisées que par la dépaissance. D'autre part la grande étendue des vacants contribuait aussi à lui assurer un développement considérable. Jusqu'à la Révolution de 1789, les landes et garrigues appartenaient à des seigneurs qui les cédaient aux communautés villageoises contre une très faible redevance annuelle. Parfois les communautés étaient quasi-propriétaires de leurs garrigues. (Aujourd'hui, dans la Montagne-Noire, l'usage est, en principe, toléré d'envoyer les bêtes à cornes et les bêtes à laine sur les propriétés de l'État, des communes, et même des particuliers qui n'élèvent pas ou ne consomment pas leur dépaissance).

Jusqu'à notre époque (début XIX^e) l'élevage ovin a alimenté une puissante industrie drapière. Cette industrie très ancienne (il est déjà question des draps de Narbonne dans le poème de Raimon de Miraval : A DEU ME COMAN, BAJONA. XIII^e siècle), utilisait des laines importées d'Espagne, mais surtout des laines locales. Vers 1850, des ateliers de peignages, installés à Castres, Mazamet, Carcassonne, Cennes-Monestier, traitaient les laines

(1) A partir de l'introduction du maïs en Languedoc, l'assolement devint : « blé-maïs (ou fèves) », et, dans le cours du 19^e : « maïs-blé-avoine (ou orge) ». Mais le maïs, aujourd'hui encore, est parfois remplacé par une jachère nue. En montagne surtout, la jachère se maintient.

grossières de la Montagne-Noire et leur assuraient ainsi un débouché direct et immédiat dans les fabriques du voisinage...

Enfin, la viande de mouton, les laitages, les fromages locaux entraient pour une part très importante dans la nourriture des paysans Audois.



Les causes qui expliquent le recul continu de l'élevage ovin sont, au dire des économistes Audois du XIX^e (le Baron Trouvé, notamment) :

1°) les défrichements intensifs. Pendant tout le 18^e siècle, certes, on avait beaucoup défriché (c'est une nécessité pour le paysan méditerranéen de se procurer des terres nouvelles). Mais autrefois le laboureur devait respecter la forêt. On ne lui concédait de terres qu'à cette condition. D'autre part, dans les régions d'élevage, il lui était interdit, en principe, de défricher le « communal ». La loi du 10 Juin 1793 partageant les communaux entre tous les habitants de la commune, et celle du 20 mars 1813, qui en ordonnait la vente, supprimèrent des pacages (surtout dans les arrondissements de Carcassonne et de Narbonne; beaucoup moins dans ceux de Castelnaudary et de Limoux). Aujourd'hui, le développement de la culture intensive et l'emploi des engrais artificiels — qui permettent de récupérer des terrains jadis improductifs — ont encore rétréci le domaine dévolu aux moutons.

2°) le déboisement, soit à des fins industrielles (beaucoup de forêts ont été sacrifiées pour fournir en combustible les « forges catalanes »; beaucoup de chênes-kermès ont été détruits par écorçage et prélèvement de tanin); soit à fins pastorales : en certains cas l'élevage trop intensif a poussé les bergers à incendier eux-mêmes les forêts (Corbières, Minervois) et il n'a pas permis qu'elles se reconstituent. Sous une forme ou sous une autre, le déboisement a pu, finalement, nuire à l'élevage du mouton, en provoquant la sécheresse, en tarissant les sources, en détruisant la terre et, par conséquent, toute végétation.

Cependant il est évident qu'il reste aujourd'hui à la disposition des troupeaux, dans un pays dépeuplé (Corbières, par exemple) d'immenses zones qui leur conviendraient parfaitement. De sorte qu'il faut chercher les vrais causes de la décadence progressive de l'élevage ovin ailleurs que dans le défrichement et le déboisement. Ces causes seraient plutôt : une *revalorisation générale des produits agricoles*, qui détourne les agriculteurs de l'élevage, le *développement de la monoculture* (vigne) coïncidant avec la disparition de l'*ancienne industrie drapière*; la fréquence des épidémies qui, malgré les progrès de l'art vétérinaire, frappent encore les troupeaux et ruinent les petits éleveurs (en 1808, plusieurs agriculteurs des Corbières avaient perdu 500 bêtes sur 600; l'un d'eux 1.300 sur 2.000 (Baron Trouvé), enfin la difficulté que l'on a à se procurer de bons bergers, et les frais trop élevés que représente le salaire de ces bergers dans le budget de l'exploitation.

5) *Quelle était et quelle est la forme coutumière de l'élevage des moutons (par ex. : bergerie transhumante) ?*

Il n'y a jamais eu, dans les pays de l'Aude, de troupeaux collectifs, gardés à frais communs sur le territoire de la commune, sauf dans le pays de Sault et notamment à Counozouls où cet usage existe encore (les moutons sont marqués au chiffre de leurs propriétaires). Il n'y a jamais eu non plus servitude communautaire entraînant l'obligation pour tous de laisser les moutons pacager sur le chaume de tous. La raison en est que la présence des arbres fruitiers et des vignes rendait souvent indésirable l'incursion des ovins dans les champs après récolte. (Les champs interdits aux troupeaux étaient signalés, « pouzoullats » ou « crouzats »). Chaque troupeau, surveillé, pâturait dans le communal ou sur le champ de son propriétaire, ou, tout simplement, dans les chemins, en bordure des champs et des bois.

On a, semble-t-il, peu *parqué*, au XIX^e, dans les arrondissements de Carcassonne et de Castelnaudary, plus souvent dans ceux de Narbonne et de Limoux. Encore ne s'agissait-il pas du parcage rationnel qui consiste à enfermer les moutons dans des enceintes successives variant avec les parcelles que l'on veut fumer, mais d'une simple protection contre les loups et les chiens errants.

Un essai moderne de parcage sur le Pic de Nore n'a pas donné de bons résultats et a dû être abandonné.

La plupart du temps les moutons étaient abrités dans des bergeries peu confortables, trop étroites, trop basses, étouffantes. (C'était une opinion accréditée parmi les métayers de la Montagne-Noire, écrit M. F. Pariset, que dans les bergeries aérées la laine est moins belle, la défaite moins avantageuse que celle des bergeries où l'air pénètre à peine; dans celles-ci, la laine prendrait, suivant le dire des métayers, une teinte recherchée par les acheteurs »).

Le fumier, utilisé dans l'ancienne agriculture audoise, provenait presque en totalité, de ces bergeries.

Le système de transhumance qui, dans les autres régions du Bas-Languedoc, apparaît, avec ses « drailles » (ou pistes) datant peut-être du Néolithique, comme l'un des traits les plus marquants de la « civilisation traditionnelle », n'a jamais été beaucoup pratiqué dans l'Aude. En 1812, seuls les troupeaux de *Roquefort* et de *Belcaire* allaient hiverner dans les environs de Perpignan. En 1939, 43 troupeaux (11.000 têtes) sont passés dans les Pyrénées-Orientales. Quelques troupeaux sont venus des Pyrénées-Orientales dans l'Aude.

6) *Y avait-il, dans votre région, un berger spécial pour chaque sorte de bétail (par ex. : des vachers, des bergers pour les chevaux, des « bergers ») ?*

On ne rencontrait de gardiens spécialisés que dans les grandes exploitations agricoles. Elles n'ont jamais été très nombreuses dans le département. Chez les paysans pauvres qui ne possédaient que peu de bétail, c'était souvent la fille de la maison qui gardait

les vaches; le jeune garçon ou le grand-père, qui menait paître les moutons.

Dans les fermes importantes (en Chalabrais, en Limouxin), le « *bourratier* », sorte de maître-valet, s'occupait spécialement du gros bétail; un berger de profession, des moutons.

Anciennement (jusqu'au début du XIX^e) les bergers commençaient leur apprentissage de très bonne heure. Ils se louaient pour l'année, dès l'âge de 13 ou 14 ans.

7) *Y a-t-il de certaines différences de grade entre le berger et les autres gardeurs d'animaux? Quelles en sont les causes?*

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de différences marquées — surtout dépréciatives à l'égard du berger — entre les différents gardeurs. Il est certain que dans un pays où les troupeaux constituaient la principale richesse des agriculteurs, les bergers ne pouvaient être méprisés. A partir du 19^e siècle, cependant, on se met à leur reprocher leur saleté, leur routine, leur incomptence, etc...

8) *Quelle était la condition principale d'emploi des bergers dans votre région (bergers salariés, payés par tête ou à bail)?*

Beaucoup de variétés dans les usages: parfois (Lauragais, Carcassès) on donnait des gages au berger qui n'était, dès lors, qu'un valet comme les autres. Parfois on le logeait, on le gageait, et on fournissait à sa famille une terre où il pouvait « faire du maïs ». On reconnaît là un des traits de cette sorte de pré-capitalisme attardé qui, en un temps où l'argent circulait peu, s'efforçait de rémunérer tous les services *en nature*, et d'intéresser le valet à l'exploitation directe du sol.

Dans les cas, relativement rares, où il avait à s'occuper d'un troupeau collectif (Pays de Saulx, Haute-Vallée de l'Aude), le berger était souvent nommé par le conseil municipal. En montagne, beaucoup de communes avaient, traditionnellement, le droit de pacage. Quelquefois, elles avaient loué ce droit pour 100 ans à un propriétaire. Le pâtre était alors *payé par tête* (à raison de 40 frs par vache et 15 frs par brebis, en 1939). D'autres communes doivent s'acquitter annuellement de la location d'un pacage; dans ce cas, le berger paie lui-même le prix au propriétaire (la « fourano ») et majore son salaire en conséquence (1 fr. de plus par vache et 2 sous par mouton, avant 1939). Le berger devait disposer alors d'un petit capital pour « faire l'avance ». Il était une sorte d'entrepreneur.

Les anciens contrats de GAZAILH se sont maintenus longtemps dans les mœurs. *Jusqu'en 1914* il arrivait qu'on donnât, dans la Haute-Vallée de l'Aude, des troupeaux à un *gazalier* pour une durée de 4 ans. On partageait le revenu annuel de la laine par moitié, et, au bout de ces 4 ans, on partageait aussi par moitié le troupeau accru. Autre forme: Au bout de 4 ans tout le croît appartenait au gazalier. Le propriétaire n'avait droit qu'à la moitié du revenu annuel de la laine. Les contrats étaient à peu près les mêmes pour les troupeaux de vaches. Moyennant une

redevance annuelle de 50 litres de seigle, par exemple, le gazalier disposait du travail des bêtes et du fumier. Au bout de 4 ans, le gazalier prenait la moitié de la souche et du croît...

Les bergers recevaient le congé 6 mois avant la Saint-Roch, et ils « sortaient » à cette date.

- 9) *C'est un fait presque universel dans l'histoire de la Civilisation de l'Allemagne que le berger est assimilé aux personnes mal-honnêtes ou « déshonorées ». Ce phénomène est-il connu dans votre région?... Le berger comptait-il parmi les membres de la Domesticité? Pouvait-il être membre direct de la famille rustique? Connaissez-vous des noms spéciaux, des sobriquets, attribués aux bergers? des proverbes le concernant?*

Je ne pense pas que le berger ait été jamais « discrédité » en pays d'Aude, ni même plaisanté en tant que tel. Il faisait effectivement partie de la communauté domestique, surtout lorsqu'il avait reçu de son maître un coin de terre à cultiver pour son compte personnel. La communauté domestique avait un caractère familial assez prononcé qui venait de ce que, souvent, les repas étaient pris en commun : Tout le monde mangeait, avec le maître, à la même table.

Aujourd'hui seulement, étant donné que le berger est mal payé, mal vêtu, et condamné à mener une vie solitaire au milieu de ses bêtes — étant donné aussi que l'élevage ovin n'est plus très en faveur — il est un peu « dévalorisé » aux yeux des filles, *qui ne veulent, en aucun cas, épouser un berger*. Mais, comme on le voit, le discrédit dont il est l'objet, est uniquement d'ordre économique. Rien ne s'opposerait, si l'élevage renaissait, et si une bonne Ecole de bergers fournissait un personnel compétent — et qui serait nécessairement mieux rétribué — à ce que le berger reprît une place estimée et honorée parmi le personnel agricole.

- 10) *Quelle est la position du berger dans la croyance populaire (par ex. : comme une personne prédisant le temps, comme médecin ou vétérinaire)? Lui attribue-t-on des forces surnaturelles? Connaissez-vous encore des bergers faisant office de charlatan? Et dans les coutumes rustiques (par ex. : à l'occasion des noces) comment se comporte-t-il? Le berger a-t-il, outre la charge de la garde, d'autres fonctions (par ex. : sonneur de cloches, appariteur)? A-t-il des capacités manuelles spéciales?*

Le berger est un personnage assez mystérieux auquel on attribuait naguère, divers pouvoirs : celui de prédire le temps — il savait par cœur tous les proverbes météorologiques — et des connaissances particulières dans l'art de guérir les bêtes et les hommes (par routine, de façon tout empirique, il fallait bien qu'il fût capable de secourir une brebis blessée).

Anciennement, quand il était question de mariage entre deux jeunes gens, il servait d'intermédiaire : c'est lui qui allait sonder les intentions des deux familles intéressées. Dans les contes

populaires et dans les pastorales naïves qui eurent tant de succès à la veille de la Révolution (par exemple : la comédie de Jammeto), on trouve souvent des allusions précises à son rôle d'entremetteur officiel.

Tout cela reposait sur des constatations plus ou moins objectives. Ces divers rôles, il les jouait en réalité. Mais on lui prêtait aussi des fonctions magico-sociales. Il était souvent *Messager des Ames* ou Armier. On appelait ainsi le « médium » qui recevait des communications d'un trépassé, et se chargeait d'aller les apporter au vivant qu'elles concernaient. Il y a eu de tels armiers jusqu'à la vogue du « spiritisme », qui a multiplié les médiums citadins, renouvelé les méthodes de nécromancie, et fait disparaître les anciennes.

Le berger était également en rapport direct avec le monde animal. On prétendait qu'il captait la puissance animique de son troupeau. On croyait qu'il entendait le langage des bêtes et qu'il pouvait se faire comprendre d'elles. Encore aujourd'hui, les bergers parlent presque continuellement à leurs moutons, surtout la nuit, s'ils les mènent à la foire, par exemple. Mais autrefois, ils parlaient « à l'oreille » de la brebis malade. Il est très possible que la vieille croyance qui veut que les bêtes « parlent » la nuit de Noël, dans les étables, soit d'origine pastorale.

Très souvent le berger avait à transporter sur son dos un mouton malade, un agneau débile. Il croyait entendre l'animal converser avec les esprits de la forêt; il le sentait *s'alourdir* de façon mystérieuse, pensait alors qu'il s'était changé en un diable...

Le berger se voulait « meneur de bêtes » (autre que les moutons) : « meneur de loups », « meneur de serpents ». Dans la région de Puivert, quelques bergers passaient pour avoir partie liée avec les couleuvres et les vipères.

Il doit connaître tous les signes ou objets magiques qui protègent le troupeau. Naguère, il gravait ou peignait des croix solaires, des croix grecques, des étoiles à sept branches sur la porte des bergeries, sur les colliers-à-moutons. Il installait des « pierres de tonnerre » (haches préhistoriques) sous le seuil de l'étable. Il se munissait de toutes les pierres qui préservent le troupeau des épidémies : il pendait des *variolites* au cou des béliers pour leur éviter la clavelée. Enfin, il possédait et consultait divers grimoires (Grand Albert, Petit Albert, clavicules de Salomon, etc.).

Dans un domaine différent, bien que pénétré de Magie lui aussi, celui de l'Art, le berger passait pour plus habile que les autres hommes. Il était musicien. Ses instruments étaient la *flahuto* (flûte) et la *boudego* (sorte de cornemuse). Primitivement cette musique rustique a pu avoir pour lui des vertus magiques : elle écartait le loup, par exemple.

Le berger sculpte des cannes, des sabots; fabrique, grave et peint des colliers pour moutons (dont certains sont vraiment très beaux), confectionne des montres solaires; édifie des capitelles (cabanes de pierre avec voûte à encorbellement), ou, pour

le plaisir, élève de petites pyramides décoratives sur les montagnes, etc...

- 11) *Connaissez-vous des corporations, des communautés, des confréries, des alliances ou des unions de bergers et de gardeurs?... Y a-t-il encore des sceaux, des drapeaux ou des livres de corporation?... A-t-on encore conservé des signes de reconnaissance usités chez les bergers appartenant aux corporations ?*

A ma connaissance, dans l'Aude, les bergers n'ont jamais formé de corporation ni de confrérie (tout le monde étant plus ou moins berger), sinon, peut-être, au temps où les troupeaux étaient très nombreux (troupeaux des abbayes, troupeaux des seigneurs). Au XVI^e et au XVII^e siècle, les maîtres-bergers qui avaient sous leurs ordres un personnel important, semblent avoir assumé des fonctions spéciales à tonalité religieuse. C'est eux qui, en corps ou en délégation, se chargeaient, la veille de Noël, d'aller annoncer aux villageois des Corbières et du pays de Sault, « que le Christ était né ». On leur distribuait, paraît-il, de menus dons. (Quête des bergers). Je n'ai sur cette coutume que des renseignements très imprécis reposant uniquement sur la tradition orale.

- 12) *Connait-on encore des fêtes de bergers et de gardeurs, ou des réunions analogues ? (Indiquer exactement le lieu et l'arrondissement). Quel jour et à quelle occasion les célébraient-on (le jour d'un saint, la fin de l'année de garde, pour la « Tonte ») ? Comment ces fêtes se déroulaient-elles ? La participation aux fêtes était-elle exclusivement réservée aux bergers, aux gardeurs, à leurs proches parents ? Connaissez-on des « Rois » parmi les bergers ?*

Il était d'usage pour la Saint Roch (16 Août), dans les Corbières et le Narbonnais, de faire bénir du sel de cuisine, qui était donné au bétail pour lui éviter la maladie.

Dans presque tous les villages de l'Aude, il était également d'usage de faire bénir les chevaux, vaches, brebis, l'après-midi de la Saint Roch, après les vêpres. Le prêtre revêtait, à cet effet, ses vêtements sacerdotaux. Cette coutume, aujourd'hui, a tendance à disparaître. A Palairac (Aude), elle passait autrefois pour protéger les animaux de la peste. En 1759, les consuls de Villemagne (Aude) adressèrent une requête à l'Evêque pour chômer le jour de la Saint Roch en raison d'une maladie épidémique qui avait enlevé un nombre considérable d'animaux.

Le jour de Noël était, primitivement, une fête de bergers (mais pas exclusivement). Ils se rendaient en corps à la messe de minuit. Dans quelques villages du Minervois et du Narbonnais, à Bize, par exemple, on jouait après la messe une sorte de pastorale où les bergers dialoguaient (c'étaient de vrais bergers). On amenait devant le chœur à cette occasion une brebis et un agneau vivants.

La Saint-Jean n'a jamais été célébrée spécialement par les pâtres, du moins dans l'Aude. Ce qui ne les empêchait pas, à titre

individuel, d'allumer des feux sur les montagnes. La fête de la Tonte coïncidait parfois avec la Saint-Jean (dans la Montagne-Noire et les Corbières).

Cette fête de la Tonte n'avait pas lieu à une date fixe : elle se plaçait entre le 15 mai et le 15 juin selon les régions. C'était surtout une sorte de communion alimentaire. Les ripailles pouvaient durer une semaine. Le maître ou le régisseur les présidaient. On y chantait, on y plaisantait, on y faisait beaucoup de bruit...

Quelques oratoires ou sanctuaires montagnards étaient en grand honneur chez les bergers. A Bouisse et à Lapalme, Saint Pancrace, appelé d'ailleurs Saint « Brancat », attirait, le 12-Mai, tous les pâtres de la région; ils décoraient de rameaux verts la statue du saint.

13) *Quels étaient les costumes spéciaux que portaient les bergers dans votre région ? (Indiquez toutes les particularités des ustensiles de bergers).*

Le costume des bergers a dépendu étroitement, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, des productions — végétales et animales — du pays. Ils s'habillaient avec le chanvre de leur enclos et la laine de leurs moutons. Leur chemise était de grosse toile, sur laquelle ils mettaient une veste de velours grossier ou de drap. Vers 1848, dans le pays de Sault, ils lavaient et teignaient avec de l'indigo la laine de leurs brebis, et fabriquaient eux-mêmes le drap de leur vêtement. Ils étaient généralement *quêtés de drap*, chaussés de sabots, et coiffés soit d'un bonnet, soit d'un béret, soit d'un large chapeau de feutre. La pièce la plus typique de leur costume était la vaste houpelande, transmise de génération en génération, espèce de *Dalmatique ouverte des deux côtés*, qui a été signalée dans l'Ariège par Madame TRICOIRS (« Folklore de Montségur », 1942) et dans le Minervois (Aude) par Hippolyte BABOU (Les Payens innocents, 1862). Cette dalmatique a été portée, en effet, par presque tous les bergers occitans.

Il ne nous est pas possible de donner ici des photographies des divers ustensiles utilisés par les bergers. Nous renvoyons le lecteur aux collections des Musées spécialisés : Musée Paul-Dupuy, Toulouse, — Cabinet d'Ethnographie régionale du Musée de Carcassonne, en attirant son attention sur :

- :- les colliers de chiens (munis souvent de pointes acérées);
- :- les colliers de moutons, avec leurs cloches (dont le battant est souvent constitué par un os);
- :- les moules à fromages;
- :- les barattes;
- :- les cannes sculptées;
- :- les montres solaires (le berger n'avait pas toujours de montre à ressort et il importait qu'il connût l'heure).

APPENDICE

Tableau schématique des incidences de la vie pastorale sur la Civilisation Traditionnelle en Pays d'Aude.

I. — *Incidence sur le paysage :*

Déboisement; bergeries de montagne (souvent ruinées), enceintes de pierres, tables de pierres pour le sel (« salet »).

II. — *Incidence sur la vie matérielle :*

Rapport entre l'assolement biennal, la polyculture et l'élevage.
— Association de l'élevage et de l'Agriculture.

Quelques villages à tonalité pastorale (pas exclusive).

Type d'habitation : la bergerie voûtée au rez-de-chaussée a sûrement contribué à déterminer le type de la maison en hauteur audoise (et languedocienne). Même quand, de la garrigue, elle est passée dans la plaine, elle a été utilisée, sans grande modification, par le polyculteur et le viticulteur.

Alimentation : l'agneau — ou le mouton — servis non pas seulement pour Pâques, mais pour les moissons, et à presque tous les repas, aux travailleurs saisonniers. Le fameux « cassoulet » de Castelnaudary est, à l'origine, un ragoût de mouton. — Laitages, « caulades », fromages...

HABILLEMENT : a) le drap grossier fabriqué par le paysan lui-même.

b) la florissante industrie drapière du XVIII^e (tournée presque entièrement vers l'exportation).

III. — *Incidence sur la vie sociale :*

a) FÊTES : Noël, Saint Roch, Saint Jean (?), Fête de la Tonte.

b) MARIAGES : le berger en tant qu'« entremetteur ».

c) FOLKLORE JURIDIQUE : contrats de « gazailh »; leur survivance jusqu'en 1914.

d) MAGIE, CROYANCES : le berger en tant qu'« Armier ».
les pratiques prophylactiques.
les grimoires de bergers.
les sanctuaires montagnards.

e) LITTÉRATURE POPULAIRE : cantiques de Noël; pastorales de Noël; contes où les bêtes parlent; thème de « la bête qui se fait porter »; thème de la bergère qui utilise pour quelquel prestige les forces animiques de son troupeau.

f) ARTS POPULAIRES : capitelles;
colliers à moutons,
objets divers décorés par le berger.

En pays d'Aude le laboureur est, dans son travail, un isolé (champs dispersés, aucun ordre communautaire, pénible labeur de solitaire). Le berger aussi. Leurs deux « individualismes » se sont longtemps conjugués.

Mais le paysan a aussi le goût de la cohésion sociale et « urbaine ». Il rentre chaque soir dans un village bien groupé qui est une « cité ». Il est, par surcroît, devenu coopérateur. Le berger, possesseur d'un lopin de terre — ou rétribué par la jouissance d'un champ que lui cède son maître — s'intègre lui aussi à la communauté agricole : il est un terrien comme les autres.

Mais l'agriculteur a su modifier radicalement ses techniques, tandis que le berger ne représente plus, à l'heure actuelle, qu'un élément archaïque de la vie économique. Le genre de vie pastoral est en voie de disparition : Avec lui recule la Civilisation Traditionnelle.

BIBLIOGRAPHIE :

- DURAND (E.). *Voyage à travers la Montagne-Noire*. Albi. 1948.
- FAUCHER (D.). *Géographie agraire. Types de culture*. Librairie de Médecis. Paris. 1949.
- « FOLKLORE » (revue). N^{os} 1 à 65. Carcassonne. 1938-1952.
- GENNEP (VAD A.). *Manuel de Folklore Fr. Contemporain*. T. 1, 5. Picard. Paris. 1951.
- MESTRE (LÉON). *Le Minervois est-il condamné à devenir un désert ?* Carcassonne. 1946.
- NELLI (René). *Ethnographie du Bas-Languedoc*. (Encore manuscrit).
- OVIN (L'élevage) français. Congrès du mouton. Juillet 1937. Union ovine de France. Paris. 1937.
- PARISSET (F.). *Economie rurale de la Montagne-Noire*. Paris. 1882.
- PELLERIN (V.) et Paul CAILLON. *Agriculture du département de l'Aude en 1939*. Carcassonne. 1939.
- PLANDÉ (R.). *Géographie et Histoire du département de l'Aude*. Editions de la France Nouvelle. 1942.
- POUEIGH (Jean). *Le Folklore des Pays d'Oc. La Tradition occitane*. Payot. Paris. 1952.
- SION (Jules). *La France méditerranéenne*. A. Colin. Paris. 1934.
- TROUVÉ (Baron). *Description générale et statistique du département de l'Aude*. Paris. 1818. T. 2.

René NELLI.

Nous prions ceux de nos correspondants qui s'intéressent au Folklore du Mouton de bien vouloir répondre eux aussi au questionnaire de la Notgemeinschaft d. D. Wissenschaft, ne fût-ce qu'en complétant — ou rectifiant — notre propre réponse, que nous leur soumettons.

ANCIENNES SANCTIONS contre l'infidélité conjugale en Pays d'Ariège

Il existait encore dans le pays d'Ariège, il y a cent ans, une curieuse coutume de carnaval : il s'agit de la « Cour Cournuèlo », tribunal populaire siégeant chaque année et destiné à châtier et à ridiculiser par la caricature, la chanson ou le charivari, les ménages qui s'écartaient de la ligne droite. Il y avait un procureur, appelé « Procureur de la Corne », chargé d'instruire les affaires et d'assigner les témoins. Ceux de ces derniers qui ne se rendaient pas à l'assignation étaient condamnés à être sifflés et conspués dans des couplets que le peuple débitait devant leurs maisons.

Ce tribunal siégeait avec le plus grand sérieux et la plus grande dignité. Le président et les juges étaient vêtus de robes rouges. L'huissier, armé d'une masse, ou d'un bâton, au sommet desquels étaient attachés deux cornes de bœuf, était chargé de faire régner l'ordre dans la salle.

Ce tribunal se réunissait tous les ans en janvier afin d'instruire les affaires de ménages en cause pour l'année qui venait de s'écouler, et les sentences étaient exécutées pendant la semaine de Carnaval. Les membres de la Cour Cournuèlo se rendaient, dans plusieurs voitures, devant la porte des coupables; ils étaient escortés d'individus déguisés qui représentaient les époux infidèles. Arrivés au but, ils entreprenaient une série de cérémonies fort déplaisantes, avec tintamarre et chansons satiriques improvisées pour chaque cas.

A Saint-Girons, en 1829, un nommé Picholo eut droit à cette chanson :

Picholo, et pai grand Berlinguè
Ne ba dire al tout et quartiè
Que soun hilh se marido,
Où bien !
D'amb'uno poulido griouo,
Vous m'entendez bien !

Cette Cour Cournuèlo inspira quelques poètes satiriques du terroir, notamment le fameux TRIBOLET qui composa ces vers :

L'illustre tribunal de la Cour Cournuèlo
Toutjoun assibadat de justico, de zèlo,
Lein de dicha bena aucun cap de delit,
Per puni le peccat, cado an es reunit.
Labets, tremblon de pou le couioul, le ministre,
L'arrogant charcutiè, que sio poubil o cuistre,
Anfin l'ome gamat, le couioul gros o prim,
Toutis daban la Cour plegon coumo le bim... (1)

Au temps passé, les répressions de l'adultère étaient sévères. Si les sanctions prises par le peuple par le moyen de la « Cour Cournuèlo » ou du « courre l'ase » bien connu n'avaient pas un caractère officiel, il n'en était pas de même à une époque plus ancienne. Ainsi, au XVI^e siècle, un imposteur nommé Arnaud du Tilh, dit Pansette, fut pendu le 16 septembre 1560 à Artigat. A la faveur d'une ressemblance frappante avec un de ses camarades, Martin Guerre, resté très longtemps aux armées, il vint trouver la femme de ce dernier, se fit passer pour son mari et devint père de deux enfants. Lorsque le vrai mari rentra, l'imposteur fut confondu, jugé et condamné à mort. La cour le condamna « à faire amende honorable au-devant l'église d'Artigat et illèc à genoux et en chemise, teste et pieds nus, ayant la hart au col, et tenant en ses mains une torche de cire ardente, demander pardon à Dieu, au Roy, à Justice, aux dits Martin Guerre et de Roltz mariés. Et ce fait sera le dit du Tilh délivré des mains de l'exécuteur de la haute justice, qui lui fera faire les tours par les rues et carrefours accoutumez dudit lieu d'Artigat; et la hart au col l'amènera devant la maison dudit Martin Guerre pour illèc en une potence, qu'à ces fins y sera dressée, estre pendu et estranglé, et après son corps sera bruslé. » (1)

On voit, par cet arrêt, qu'il existait déjà, à cette époque, la coutume de promener par les carrefours « accoutumez » du village, un individu coupable d'adultère. Que si nous remontons plus loin, nous retrouvons la même coutume dans l'ancien droit pénal de la juridiction de Foix, au XIV^e siècle. En effet, des décrets confirmant des coutumes antérieures stipulent que « par ordonnance du mardi après la fête de la chaire de Saint-Pierre, 26 février 1331, Gaston II, comte de Foix, confirme que les consuls de Foix seraient appelés aux informations faites à l'occasion des crimes commis dans l'étendue du consulat... Les peines édictées seraient : ... pour l'adultère, le *currere villam*, punition qui consistait à faire parcourir par les coupables nus et battus de verges pendant le trajet, divers quartiers designés par le juge ». Nous relevons également une ordonnance de 1345, relative à Saint-Girons, disant que « toute personne trouvée en adultère paye et soit tenue de payer au seigneur vicomte de Saint-Girons soixante sols tolzas, ou qu'elle *courre la ville*, dans un costume humiliant, depuis la prison de ladite ville, jusques à la place publique de ladite ville, au choix de ceux qui seront trouvés en adultère ».

Dans un capitulaire de Charlemagne sur la police des mœurs, on retrouve aussi une ordonnance qui s'apparente aux précédentes : « ... Tout homme chez qui des filles de joie auront été trouvées, devra les porter sur ses épaules jusqu'au marché, où elles seront fouettées, et qu'en cas de refus de sa part, il sera fouetté au marché avec elles. » (2)

Mais si la curiosité nous pousse à rechercher dans le lointain passé l'origine et le motif de ces sentences prononcées par des juges officiels autrefois, et par des tribunaux populaires naguère, nous devons les puiser dans un ordre général d'idées, savoir : la défense, chez les populations primitives, des intérêts de la communauté, communauté qui n'était alors qu'à l'état embryon-

naire sous forme de clans dispersés un peu partout, ce qui la rendait très précaire. En effet, chez nos lointains ancêtres l'union parfaite, la paix et la concorde dans le ménage étaient considérés comme des choses sacrées, nécessaires à la constitution de la famille et à la perpétuation de la race. Et c'est surtout à cette dernière qu'ils songeaient en édictant des lois qui régissaient la famille. Les époux infidèles détruisaient cette harmonie et leur action devenait ainsi nuisible à la communauté dont les intérêts n'étaient plus sauvegardés.

Plus près de nous on retrouve dans la civilisation gauloise des échos de cette concorde conjugale chère à nos ancêtres. « La lecture des épitaphes gallo-romaines, dit E. Thevenet (3), témoigne souvent de vifs sentiments de piété familiale. Les formules par où s'expriment les qualités du défunt, sa douceur, son affection pour les siens sont les plus fréquentes. Les bas-reliefs funéraires montrent souvent le mari et sa femme se donnant tendrement a main ou bien l'un d'eux passant le bras sur l'épaule de l'autre... Un Dieu qui figure sur des monuments de petites dimensions, est assis sur un banc près de sa compagne, dont les attributs ordinaires sont la patère et la corne d'abondance. J. Toutain a proposé de reconnaître dans ce groupe, dont la bonhomie tranquille est si frappante, l'image et le symbole de l'union conjugale, et cette vue s'accorde bien avec les données que nous possédons par ailleurs sur le goût des Gaulois pour la vie familiale. »

Les ménages qui s'écartaient donc de leur devoir et qui rompaient l'entente dans la famille méritaient une punition. Et les usages antiques de répression des fautes nous ont légué le *currere villam* du XIV^e siècle, la *Cour Cournuèlo* et le *courre l'ase* de naguère, ce dernier ayant été déformé et détourné de son mobile premier de sanction pour ne devenir qu'une brimade qui s'est étendue aux jeunes mariés de l'année.

Adelin MOULIS.

(1) Abbé Duclos : Histoire des Ariégeois.

(2) Louis Halphen : Charlemagne.

(3) Les Gallo-Romains.

PARÉMIOLOGIE DES SAINTS

(RÉGION DE SÈTE)

Saint Antoine (17 Janvier).

A Sant Antoni sala ton porc et embarra ton òli.
(à Saint Antoine, sale ton porc et serre ton huile).

De Sant Antoni a Sant Bastian — fai mai de frech qu'entre tot l'an.

(De Saint Antoine à Saint Bastien, il fait plus froid qu'en tout autre moment de l'année).

Saint Vincent 22 Janvier).

Sant Vincent clar et bel — fai versa lo vaissel.
(Saint Vincent clair et beau — fait déborder les fûts).

A Saint Vincent l'iver perd una dent.
(A Saint Vincent l'hiver perd une dent).

Per Saint Vincent los glacieros perdon las dents — o las recebon per longtemps.

(Pour Saint Vincent les froids perdent leurs dents ou les mettent pour longtemps; c'est-à-dire : l'hiver est près de finir, ou bien au contraire il se prolonge beaucoup).

Chandeleur (2 Février).

Quand plòu per candelors — plòu cranta jorns.
(Quand il pleut pour la Chandeleur, il pleut quarante jours).

Saint Philippe (26 Mai).

Quand plòu per Sant Felipa, cau ni vaissel ni pipa.
(Quand il pleut pour Saint Philippe, pas besoin de futailles ni de tonneaux).

Saint Médard (15 Juin).

Se plòu a sant Medard — lo bel tems ven tard.
(S'il pleut à Saint Médard, le beau temps arrivera tard).

Saint Jean (24 Juin).

Aiga de Sant Joan, leva vin et pan.
(Eau de Saint Jean, ôte le vin et le pain).

Sainte Anne (26 Juillet).

La plòu a Santa Anna — l'aiga es una manna.
(Pluie à Sainte Anne; l'eau est une manne).

Saint Laurent (10 Août).

A Sant Laurent — lo fruch es a la dent.
(Pour Saint Laurent : fruit sous la dent).

Notre Dame (15 Août).

Quand plòu per Nostra Dama, es tot vin e tot castanha.
(Pluie pour Notre Dame : vin et châtaignes).

Saint Barthélemy (24 Août).

Per Sant Bertomiù, la calla fai chiu-chiu.
(Pour Saint Barthélémy, la caille fait « chiu-chiu »).
A Sant Bertomiù, prenes ço que vos manda Diu.
(A Saint Barthelemy, prenez ce que Dieu vous envoie).

Saint Michel (29 Septembre).

A Sant Miquéu, estropa l'abelha et tasta lo meu.
(A Saint Michel, étouffe l'abeille et goûte ton miel).

Saint Mathieu (21 Septembre).

Quand ven Sant Matieu — adessias l'estiu.
(A Saint Mathieu, adieu l'été !).

Saint Crépin (25 Octobre).

A Sant Crespin l'agassa monta au pin.
(Pour Saint Crépin, la pie est sur le pin).

Sainte Catherine (25 Novembre).

A Santa Catarina, per tot l'ivern fai ta farina.
(A Sainte Catherine, pour tout l'hiver fais ta farine).

Sainte Lucie (13 Décembre).

Per Santa Lucia, los jorns grandisson dal saut d'una puça.
Pour Sainte Lucie, les jours grandissent d'un saut de puce.

Gustave THÉROND.

LIVRES ET REVUES

1) *Le mois d'Ethnographie Française. Bulletin de la Société d'Ethnographie Française.* Palais de Chaillot. 5^e année. n° 10. Décembre 1951.

Communication de M. Paul Delarue : « Quelques observations sur le cheminement des contes populaires ». Deux relevés géographiques caractéristiques. Un groupement Bassin de la Loire se prolongeant à l'Est et au delà des Alpes. — Un groupement France du Sud-Ouest.

Communication de M. Fernand Lechanteur : Quelques faits ethnographiques en Basse-Normandie.

Une série de cartes très utiles illustrant des communications faites en 1951 au Congrès S.E.F. : 1) France du Nord et France du Sud (Thèse de M. Charles Parain : une France du Nord, une France centrale, une France du Sud. Le domaine Languedocien, qui nous intéresse particulièrement ici, forme une aire relativement fermée, avec cependant participation du commerce occitanien aux foires de Champagne).

2) Extension de la Reille au XIX^e siècle (la Reille est un soc d'araire — ou de charrue — en forme de règle pointue ou lancéolée). Dans cette carte le département de l'Hérault est réservé. On y a connu et on y connaît encore, la reille, exactement comme dans l'Aude et le Gard. (Voir M. Jean-Brunhes-Delamarre : Limites et diffusion de la Reille en France. in. M.E.F. Novembre 1951. p. 97-98.

2) *Bulletin Folklorique d'Ile-de-France.* 38, rue Truffaut, Paris. XVII^e. N^{os} Juillet-Octobre 1951 et Octobre-Décembre 1951.

M. Paul Delarue : Les contes merveilleux de Perrault et la tradition populaire : Le petit Chaperon Rouge. — M. Roger Lecotté : A propos de la Saint Valentin. — M. Charles Parain : La Brie : problèmes de géographie humaine et problèmes d'ethnographie folklorique. — M. Roland Dys : la légende du « noyeu d'Saint ». — M. Jean Mousnier : Folklore des marins en Ile de France. (Octobre-Décembre 1951).

M. Paul Delarue : le petit chaperon rouge (suite). — Les Rosières de Rosny et de Dourdan (S.-et-O.) à l'Exposition de l'imagerie populaire. — M. Jean Mousnier : Folklore des marins en Ile-de-France (suite). — Roger Lecotté : Folklore des cuisiniers parisiens. — M. Roger Gauthier : Les fontaines sacrées du Loiret.

3) *Bulletin de la Société de Mythologie Française. Lycée Charlemagne, Paris.* N° IX. Janvier-Mars 1952. — Maurice Gachelin : Saint Denis : tombeau des rois de France. — Maurice Crampon : carte mythologique de la France; département de la Somme.

4) *Boletín de la Asociación Tucumana de Folklore. (Tucuman - República Argentina.* 2^e Année. N° 19-20. Novembre-Décembre

1951. — Le Congrès de Rio. — M. Tobias Rosemberg : Panorama du Folklore Argentin. Conférence donnée au premier congrès Brésilien de Folklore.

5) *La Tramontane*. 2, rue Révolution-Française. Perpignan. N° 343. Mars 1952. — Rafael Tasis : la sagesse du peuple. — Michel Maurette : Bique (contribution au Folklore de la chèvre). — Henri Sagols : la Danse catalane - abondante chronique du Folklore catalan.

Joan AMADES. *Costumari catalan*. Editions Salvat, Barcelone. Tome II.

Nous avons déjà rendu compte du Tome premier de cet immense « coutumier » (chaque tome a plus de mille pages) qui est bien près d'épuiser le Folklore Catalan. Le tome 2 est consacré à Carnestoltes (Carnaval : au Carême, à la semaine sainte, et au cycle de Pâques. L'auteur insiste tout particulièrement sur les déguisements, les jeux et les danses de Carnaval. Le Carême, notamment, était figuré par une femme à sept jambes (la *quarresma*). C'est surtout en ce qui concerne le dimanche des Rameaux que l'identité s'affirme presque complète entre le Folklore occitan et le Folklore catalan : « Rams », palmes, œufs décorés et peints, etc...

Jean POUËIGH. *Le Folklore des pays d'oc. La tradition occitane. Préface d'André Varagnac, conservateur au Musée des Antiquités Nationales.* — Payot, 1952.

On peut regretter que M. Jean Poueigh ait cru devoir donner un titre si particulier (Folklore des Pays d'Oc - la Tradition occitane) à un livre qui embrasse à la fois l'aire méditerranéenne et l'aire océanique, la civilisation Basque et le Génie d'Oc. Il est difficile d'admettre que M. Jean Poueigh, quels que soient ses mérites, ait pu réduire à l'unité des phénomènes aussi différents les uns des autres que les genres de vie et les coutumes des Basques et ceux des Provençaux. De fait les éléments d'une Tradition « occitane » ne se dégagent nulle part de son étude; encore moins les traits élémentaires de la psychologie sociale de ces divers peuples. On ne sait d'ailleurs sur quoi s'appuie au juste M. Poueigh pour établir sa prétendue tradition occitane, puisqu'il ne cite ni textes, ni preuves, ni références.

Ceci posé; et à prendre le livre comme une réunion de monographies rapides — et « survolantes » — il faut reconnaître que quelques chapitres sont fort bien venus : « le berger et son troupeau » notamment, et même les « petits métiers ». Il n'en reste pas moins que si un tel ouvrage paraissait « en province », il ne manquerait pas d'être tenu pour le meilleur exemple de ce *confusionisme* provincial dénoncé sans cesse par les savants authentiques, et comme le plus dangereux témoignage du prétendu « impérialisme occitan ». En réalité, les éditeurs « régionalistes » ont parfois plus de sérieux que les grands éditeurs Parisiens, et les auteurs locaux, plus de goût pour la recherche scrupuleuse des documents, et l'établissement des faits, que certains vulgarisateurs du Folklore.

R. N.

La revue rend compte de tous les livres ou articles, intéressant l'Ethnographie folklorique, qui lui sont adressés : 22, rue du Palais Carcassonne.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.